

REGLEMENT INTERIEUR BASE DE LOISIRS SAUZE-VAUSSAIS

Les activités :

Lors de la pratique d'une activité organisée par nos soins, **les animateurs devront accompagner leur groupe et resteront à la disposition de l'intervenant.**

Arrivée à l'heure sur les activités, tout retard sera répercuté sur le temps d'activité initialement prévu.

Apporter la pharmacie, de l'eau et des aliments sucrés (pour éviter les hypoglycémies), pour toutes les activités.

- Parcours acrobatique : Port d'une tenue adéquate et chaussures fermées. Une séance de 2h se compose ainsi : 1 fois le petit parcours et une fois le grand parcours pour ceux qui y ont accès et si l'intervenant estime qu'il est en capacité de le faire. Si le pratiquant n'a pas accès au grand parcours ou si l'intervenant estime que le pratiquant ne peut pas faire le grand parcours, il fera 2 fois le petit parcours.

Accès Petit parcours : 7 ans (si accompagné d'un adulte) ET 1m 20 minimum.

Accès Grand parcours : 8 ans ET 1m 35 minimum.

Les pratiquants seront mesurés avant l'activité.

- VTT : Port d'une tenue adéquate et chaussures fermées (**claquettes interdites**)

- Paddle Board : maillot de bain, serviette, Chaussures (pouvant aller à l'eau) + une tenue complète de rechange, chaussures y compris.

Départ : RDV 10 minutes avant l'horaire prévu aux sanitaires.

Le plan d'eau est une zone d'activités nautiques et non un lieu de baignade !

- Course d'orientation/ Atelier naturel/Tir à l'arc : chaussures fermées, casquette

- Equitation : chaussures fermées

Départ : RDV 15 minutes avant l'horaire prévu aux sanitaires.

- Cirque : Chaussettes obligatoires

Départ : RDV 10 minutes avant l'horaire prévu aux sanitaires

- Roller : Chaussettes hautes obligatoires (**socquettes interdites**)

- Moto tout terrain : Chaussures hautes, manches longues et pantalon (**équipement obligatoire**)

- Baptême de plongée en Piscine : maillot de bain (**short de bain interdit**) + serviette

Attention : se déchausser dans le hall d'entrée de la piscine, des casiers sont prévus pour déposer vos chaussures. N'utiliser que les vestiaires collectifs et prendre une douche.

Merci de laisser le local piscine dans l'état de propreté où vous l'avez trouvé. Tout manquement à ce règlement entraînera une facturation supplémentaire d'heures de ménage.

- La piscine : maillot de bain (**short de bain interdit**) + serviette

Lors de l'arrivée à la piscine, le nombre d'enfants et le nom du groupe doivent être donnés au maître-nageur. Tout manquement au respect du règlement intérieur de la piscine est passible d'une expulsion définitive de celle-ci.

Le nombre d'animateur doit être suffisant pour cette activité soit 1 animateur pour 8 enfants dans l'eau.

La piscine est communautaire et surveillée par un maître-nageur. L'accès n'est donc pas en libre service, un créneau vous est alloué, merci de le respecter.

Le Planning :

Lors de votre arrivée sur site, un planning est programmé en fonction du devis demandé par votre structure référente, nous ne pouvons nous permettre de le modifier en dernière minute. Certaines modifications de planning peuvent toutefois survenir en cas d'imprévus (météo, indisponibilité des intervenants...). Ceci est indépendant de notre volonté, nous vous remercions de votre compréhension.

Le Camping :

- les sanitaires :

Les enfants doivent être accompagnés lorsqu'ils utilisent les sanitaires, un animateur doit toujours être présent pendant les douches des enfants. (les accompagner également, quand ils vont aux toilettes...)

Le bac à vaisselle doit être propre après utilisation. (Ne pas laisser des pâtes dans le fond de l'évier !!!!)

- Les tentes cuisines et les tentes restauration:

Les tentes restauration et les tentes cuisine (pour ceux qui les ont pris en supplément) sont à votre disposition, ils doivent être laissés propres pendant le séjour, ainsi qu'à votre départ (règles d'hygiène). Merci de rendre les réfrigérateurs, micro-ondes et plaques-électriques propres (ce matériel est propre à votre arrivée).

Plusieurs groupes sont présents en mêmes temps sur la base, par conséquent, chacun doit laisser un espace de vie aux autres. **Tout manquement à ce règlement entraînera une facturation supplémentaire d'heures de ménage.**

- Le soir :

A partir de 22h30, le silence est obligatoire (respect de la vie en collectivité)

- Les feux de camp : voir avec le(a) responsable de la base.

- La prise en charge de la restauration par nos soins :

Les goûters restent à votre charge,

Les repas sont livrés froids (crus) sur place, il faut donc prévoir le temps de cuisson et le matériel de camping soit une cantine complète (couverts assiettes, poêles, casseroles...). Un adulte devra être présent à l'arrivée des repas.

- En cas d'intempéries :

Une salle est à votre disposition en cas d'intempéries pour la nuit, pour les jours pluvieux le marabout est monté à cet effet. Le rapatriement se fera uniquement en cas d'orage (si vigilance). Nous ne rapatrierons pas s'il n'y a que de la pluie. Vérifier que vos tentes sont bien tendues lors de l'installation. Nous ne sommes pas responsables si la pluie entre dans les tentes.

La structure accueillie s'engage à laisser les locaux d'accueil intacts tout au long du séjour et lors de son départ.

Rappel de la réglementation DDCSPP:

Le nombre total d'encadrants doit être de 2 minimum, tout en respectant les taux d'encadrement fixé par les instructions du Ministère de la cohésion sociale et des services de la PMI en fonction des activités sportives pratiquées (Prévoir le nombre nécessaire d'animateurs pour l'encadrement en piscine...).

En vous remerciant, par avance, de votre compréhension.

Le règlement est à faire parvenir aux animateurs présents sur le séjour. Ces derniers devront le porter à la connaissance des enfants et le faire appliquer.

Pour tout renseignement : 06 82 83 81 79